

## EXTRAIT

## DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15e séance du mardi 5 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Pas de piscine, pas de piscine... » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi cinq mars deux mille vingt-quatre.

I a president

La secrétaire adjointe